

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNR Bien vieillir :

La nécessaire révolution sociétale ne doit pas faire oublier le besoin de mesures fortes immédiates pour le secteur médico-social

- Lancé hier soir par Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, le volet « Bien vieillir » du Conseil National de la Refondation doit, selon Arnaud Robinet, président de la FHF, poser les bases d'une transformation profonde de notre société.
- Partageant l'ambition « sociétale » du CNR et la nécessité d'une mobilisation de toute la société autour des enjeux du vieillissement, la FHF entend profiter de l'impulsion donnée par ce CNR « Bien vieillir » pour inciter les décideurs politiques à construire une société inclusive de tous les âges.
- Au-delà de ces aspects sociétaux, cet objectif suppose de doter enfin les établissements et services médico-sociaux des moyens nécessaires à leurs missions et de soutenir la trajectoire financière de la branche Autonomie.
- La FHF rappelle que la priorité est d'accélérer le renforcement des effectifs. Sans attendre les conclusions du CNR, les professionnels du secteur, mais aussi les personnes accompagnées et leurs proches, ont besoin d'un signal fort qui ne peut passer que par la programmation de la création et du financement des postes promis en EHPAD.

La FHF participera activement aux travaux du CNR « Bien vieillir » lancé hier soir par le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées Jean-Christophe Combe.

En effet, **il est indispensable d'associer l'ensemble des acteurs** – à commencer par les usagers eux-mêmes – à la recherche de solutions pour le Bien vieillir, qu'il s'agisse de la prévention, de l'attractivité des métiers ou des actions en faveur du maintien des liens sociaux des aînés.

Cependant, **après trois quinquennats d'espoirs déçus sur les politiques du Grand Âge** et de nombreux rapports remis ces dernières années qui ont dressé des constats partagés, et formulé de nombreuses propositions, **le CNR « Bien vieillir » ne doit pas être une énième concertation qui, comme les précédentes, ne se concrétisera pas en actes politiques majeurs** permettant, sur le long terme, de relever les défis du Grand Âge.

Le CNR « Bien vieillir » doit donc aboutir à des dispositions concrètes qui amélioreront la vie des aînés en adaptant la ville et les territoires, en favorisant l'habitat inclusif et les transports du quotidien et en organisant de façon systématique la détection des fragilités.

Si le médico-social ne résume pas à lui seul le chantier du Bien vieillir, **il n'est pas possible de faire abstraction des besoins massifs d'accompagnement dans les établissements et services médico-sociaux**, déjà largement documentés.

Dans le rapport présenté la semaine dernière relatif à la maîtrise des risques professionnels dans les ESMS, la Cour des comptes fait une nouvelle démonstration de la nécessité de prendre enfin à bras le corps les enjeux de ressources humaines du secteur médico-social en soulignant le **lien entre la sinistralité** (accident de travail, maladies professionnelles) **et le niveau des effectifs dans les EHPAD** comme dans les autres structures médico-sociales (« *Atteindre le ratio d'un salarié pour un résident permettrait de diminuer d'un tiers le taux d'absentéisme lié aux accidents du travail et maladies professionnelles en EHPAD* »).

Dans son rapport de février 2022 sur la prise en charge médicale dans les EHPAD la Cour des comptes pointait déjà les transformations profondes indispensables pour répondre aux attentes des personnes accompagnées et à la croissance massive des besoins, et soulignait la nécessité d'un renforcement décisif des compétences pour faire face à ces évolutions. Dans ce rapport, **la Cour des comptes recommandait des dépenses supplémentaires de l'ordre de 1,3 à 1,9 Md€ par an pour répondre à la croissance massive des besoins sur le Grand Âge.**

Ainsi, comme le souligne la FHF depuis des années, **seule une politique déterminée** de renforcement des effectifs, assortie d'une attention particulière à la prévention des risques professionnels inscrite de façon systématique dans les CPOM, **permettra de sortir du cercle vicieux du manque d'attractivité, des postes vacants et de l'absentéisme dans lequel est englué le secteur médico-social.**

C'est pourquoi et **sans attendre les conclusions des travaux du CNR « Bien vieillir »**, la FHF appelle les **pouvoirs publics à crédibiliser au plus vite l'engagement de la Première ministre de créer 50 000 emplois dans les EHPAD durant le quinquennat.** En effet la traduction concrète de cet engagement, qui ne représente en réalité que la moitié des besoins estimés par les rapports Libault et El Khomri, ne se retrouve pas aujourd'hui dans l'avant-projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023. La FHF demande la programmation et le financement de ces créations de postes.

« *Parce-que nous sommes ou serons tous vieux un jour, ce CNR « Bien vieillir » doit être un CNR sociétal. C'est en s'engageant dès aujourd'hui à donner les moyens sur la durée à la branche Autonomie, comme le préconise la Cour des comptes, que le gouvernement convaincra les parties prenantes de sa volonté de faire aboutir ce CNR « Bien vieillir » vers des mesures concrètes permettant de construire une société inclusive pour tous les âges* » précise **Arnaud Robinet**, président de la FHF.